

ARRET DE LA BAISSSE DES EFFECTIFS DGAC ET ENAC A PARTIR DE 2017 FO LEVE SON PREAVIS DE GREVE DES 3, 4 ET 5 JUIN

Après deux jours de conciliation avec l'administration, le Directeur général nous a annoncé des avancées importantes pour tous les personnels DGAC et ENAC qui permettent à FO de lever son préavis de grève pour les 3, 4 et 5 juin.

L'arrêt de la baisse des effectifs DGAC à compter de 2017 était une demande unanime des syndicats. Dans le contexte actuel de la Fonction publique, ceci constitue une excellente nouvelle pour l'ensemble des corps.

Les autres avancées obtenues par FO sont précisées dans le relevé de conclusions ci-joint. Elles constituent une base de discussion acceptable pour poursuivre la négociation protocolaire. Celle-ci reprendra dès la semaine prochaine et devrait se conclure au plus tôt.

FO prendra toute sa part dans la négociation à venir et continuera à exiger des avancées équitables pour tous les personnels.



RELEVÉ DE CONCLUSION DE LA RÉUNION DU 1^{er} JUIN 2016

Par courrier daté du 24 mai 2016, FEETS FO a déposé un préavis de grève pour la période courant du 3 au 6 juin 2016 pour l'ensemble des personnels de l'aviation civile.

La réunion de conciliation avec FEETS FO du 1^{er} juin 2016 a permis de convenir que la poursuite des négociations protocolaires ne sera possible que dans le cadre d'un climat social apaisé et constructif.


Dans ce cadre, les engagements suivants ont été pris :


- Le schéma d'emploi de la DGAC et de l'ENAC est ramené à 0 sur 2017, 2018 et 2019 : il n'y aura donc pas de baisse d'effectifs sur les trois années qui viennent.
- Le montant de la PIPC sera doublé pour l'ensemble des personnels (passage de 100 à 200 euros)
- La DGAC recherchera la stabilisation des taux pro / pro sur les 3 ans à venir
- Un groupe de travail protocolaire sera mis en place pour réfléchir aux parcours de carrière des TSEEAC au sein de la DSAC avec pour objectif de nouveaux débouchés vers des emplois fonctionnels y compris pour les CTE ;
- Dans le cadre de la valorisation des experts contrôle, il sera ouvert une possibilité d'accès au CTAC pour les instructeurs régionaux
- Les primes des personnels administratifs et ouvriers d'Etat seront revalorisées dans le cadre du RIFSEEP d'un minimum de 3% sur la durée du protocole.
- La revalorisation du CIA prévue dans le protocole d'accord en cours de négociation concernera l'ensemble des personnels administratifs et des ouvriers d'Etat.

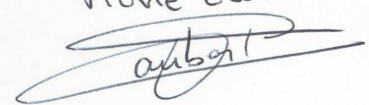
- Tous supports confondus (hors augmentation de la valeur du point d'indice), le protocole permettra une augmentation de la rémunération des contrôleurs de 3% en 2017, 1% en 2018 et 1% en 2019. Cela comprend une réévaluation de l'ISQ à hauteur de 120€.
- Une valorisation des fonctions d'encadrement sera envisagée, dans le cadre
 - o Des emplois fonctionnels, HEB et HEBbis notamment
 - o De la construction de la grille fonctions issue des dispositifs EVS et complément fonctionnel du RSI pour tous les personnels d'encadrement, dans le cadre du nouveau régime indemnitaire des personnels techniques de la DGAC
- Par ailleurs, une augmentation du nombre de CUTAC, de CTAC et de RTAC sera recherchée pour tenir compte des besoins nouveaux.
- La revalorisation indemnitaire des personnels navigants sera examinée dans le cadre de la négociation protocolaire


L'ensemble de ces mesures seront mises en œuvre dans le cadre du protocole d'accord en cours de négociation.

Le préavis de FEETS FO est levé.

FO SANA
Th MOROT


FO SNIAC
O. RICHARD


FO SNPACTM
Pierre Gaudin



P. GANDIL
DGAC

